

Conditions Définitives en date du 29 avril 2014

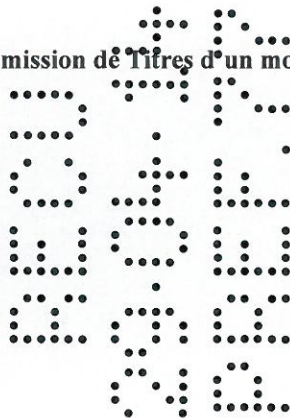


DEPARTEMENT SEINE-ET-MARNE

Programme d'émission de Titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 1.000.000.000 d'euros

SOUCHE N° : 11
TRANCHE N° : 1

Emission de Titres d'un montant nominal total de 11.000.000 € portant intérêt au taux de 1,674% l'an et venant à échéance le 5 mai 2020



Prix d'émission : 100%

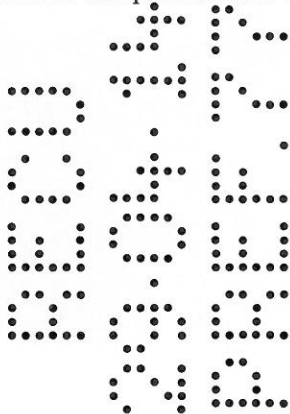
NATIXIS

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du prospectus de base en date du 16 septembre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 13-496 en date du 16 septembre 2013) (le "**Prospectus de Base**") tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 10 mars 2014 (visé par l'AMF sous le numéro 14-075 en date du 10 mars 2014) (le "**Supplément**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le Supplément sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.seine-et-marne.fr) et (b) disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un "**Etat Membre Concerné**") et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et l'expression "**Directive Prospectus Modificative**" signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.



- | | | |
|------------|---|--|
| 1. | Emetteur : | Département de Seine-et-Marne. |
| 2. | (i) Souche n°: | 11 |
| | (ii) Tranche n°: | 1 |
| | (iii) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables (Article 13) : | Sans objet |
| 3. | Devise(s) Prévue(s) : | EURO (« € ») |
| 4. | Montant Nominal Total : | 11.000.000 € |
| | (i) Souche : | 11.000.000 € |
| | (ii) Tranche : | 11.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100% du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (i) Date d'Emission : | 5 mai 2014 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 5 mai 2020 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 1.674% |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat, annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur valeur nominale. |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Sans objet |
| 12. | Option de Remboursement : | Sans objet |
| 13. | Date des autorisations d'émission des Titres : | Décision du Président du Conseil général de l'Emetteur en date du 07 avril 2014.
Délibération n° CG-2014/02/13 du Conseil Général en date du 13 février 2014. |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

- | | | |
|------------|--|--|
| 14. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (i) Taux d'Intérêt : | 1,674% par an payable annuellement à terme échu |
| | (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : | 5 mai de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) |
| | (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : | 1.674 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| | (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : | Sans objet |
| | (v) Méthode de Décompte des Jours : | Exact/Exact – ICMA |
| | (vi) Dates de Détermination du Coupon : | 5 mai de chaque année |

15. Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : Sans objet

16. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Sans objet

18. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Sans objet

19. Montant de Remboursement Final de chaque Titre : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

20. Montant de Versement Echelonné : Sans objet

21. Montant de Remboursement Anticipé :

Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : 100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée

Remboursement pour des raisons fiscales :

(i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Oui

(ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non

22. Rachat (Article 6(h)) : Oui

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres : Titres Dématérialisés

(i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

(ii) Etablissement Mandataire : Sans objet

(iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet

24. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) : TARGET

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :

Non

26. Masse (Article 11) :

Article 11

Représentant titulaire

CACEIS Corporate Trust
(439 430 976 RCS Paris)

Adresse : 14, rue Rouget de Lisle-92130 Issy les Moulineaux.

Représenté par : M. Jean-Michel DESMAREST.

Fonction : Directeur Général de CACEIS CORPORATE TRUST

Représentant suppléant

CACEIS BANK France (692 024 722 RCS PARIS)

Adresse : 1-3, place Valhubert-75013 Paris 75013 Paris

Représenté par : M. Philippe DUPUIS.

Fonction : Directeur Général de CACEIS BANK ;

Rémunération

Applicable

Le Représentant titulaire percevra une rémunération annuelle de 400 € HT.

GÉNÉRALITÉS

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

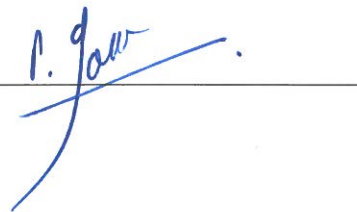
Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : Pascal GOSSE, Directeur des Finances
Dûment habilité



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 5 mai 2014 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 3.550,00 €

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne seront pas notés

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 1,674%

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011844208

Code commun : 105623453

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central

Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :

Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :

Sans objet

Livraison :

Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :

CACEIS Corporate Trust
1-3, Place Valhubert
75013 Paris
France

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :

Sans objet

6. PLACEMENT

- Méthode de distribution : Non syndiqué
- (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet
 - (ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet
 - (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : NATIXIS
47 quai d'Austerlitz
75013 Paris
France
 - (iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet
 - (v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Sans objet

